

COMMUNE DE TARNAC

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 20 avril 2017

Nombre de conseillers en exercice : 10

Date de convocation : 13 avril 2017

Le Conseil Municipal de la commune de TARNAC s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, le 20 avril 2017 à 20h30 sous la présidence de Madame Marie-Rose BOURNEIL, Maire.

Présents : M.R. BOURNEIL, P. CHAUVOT, J. GABIACHE, L. GUERRE, C. LUCE, P. MARSALEIX, F. BOURROUX

Absents : J. BESSE pouvoir à C. LUCE, M. GLIBERT pouvoir à L. GUERRE, B. ROSOUX pouvoir à P. CHAUVOT.

Le quorum est atteint, Janine GABIACHE est nommée secrétaire de séance.

Madame le Maire ouvre la séance à 20H45

Approbation du procès-verbal de la séance du 22 mars 2017 :

Mme le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le procès-verbal de la séance du 22 mars 2017 ; il est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour

Madame le Maire propose au conseil municipal d'ajouter deux points supplémentaires : « l'achat d'un tracteur tondeuse » et « limitation à 19 t sur l'ensemble des routes communales », l'ordre du jour se présente comme suit :

Finances :

- 1- Approbation des comptes de gestion du Budget Principal et du Service des Eaux – Exercice 2016**
- 2- Approbation du compte administratif du Service des Eaux- Exercice 2016**
- 3- Affectation du Résultat du Service des Eaux**
- 4- Approbation du compte administratif du Budget Principal- Exercice 2016**
- 5- Affectation du Résultat du Budget Principal**
- 6- Vote des taux d'imposition- Exercice 2017**

- 7- **Prestation du Budget Principal facturées aux budget du Service des Eaux et du CCAS – Exercice 2017**
- 8- **Vote du budget primitif du Service des Eaux – Exercice 2017**
- 9- **Vote du budget primitif du Budget Principal – Exercice 2017**
- 10- **Charges des appartements du bâtiment de l'école**

Autres :

- 11- **Demande de subvention pour la création d'une aire de camping-car**
- 12- **Service civique**
- 13- **Achat d'une balayeuse adaptée dans le cadre du passage à l'entretien « zéro phyto »**
- 14- **Achat d'un tracteur tondeuse**
- 15- **Limitation à 19 t sur l'ensemble des routes communales**

Intercommunalité :

- 16- **Point sur l'intercommunalité et modification des statuts**

Divers :

- 17- **Questions diverses**
 - Suppression de l'ancienne balance publique
 - Boulangerie
 - Points propres

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Séance

Finances :

1-Approbation des comptes de gestion du Budget Principal et du Service des Eaux – Exercice 2016. Délibération 2017-14 (rapporteur : Mme le Maire)

Mme le Maire rend compte au conseil municipal,

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'année **2016** et les décisions modificatives qui s'y rattachent , les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de

développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif , l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2015** celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1^{er} Janvier 2016 au 31 décembre 2016**,

- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2016** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Mme le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir approuver les comptes de gestion du Budget Principal et des budgets annexes dressés pour l'exercice **2016** par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur.

Le conseil municipal, à 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, **approuve les dispositions ci-dessus.**

2-Approbation du compte administratif du Service des Eaux- Exercice 2016.

Délibération 2017-15 (rapporteur : Pierre Marsaleix)

Sous la présidence de Pierre MARSALEIX, le Conseil Municipal examine le compte administratif du Budget du Service des Eaux de l'exercice **2016**, dressé par Madame Marie-Rose BOURNEIL, Maire, s'établissant ainsi :

LIBELLE	REALISATIONS	
	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses de l'exercice	41 044.74 €	7 603.46 €
Recettes de l'exercice	55 300.89 €	81 653.99 €
Résultat de l'exercice	14 256.15 €	74 050.53 €
Résultat reporté	27 174.02 €	- 3 857.85 €
Résultat de clôture	41 430.17 €	70 192.68 €

Considérant que ce compte administratif est strictement conforme au compte de gestion tenu par Madame le Receveur Municipal,

Hors de la présence de Madame le Maire, le Conseil Municipal approuve, à 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention le compte administratif du Budget du Service des Eaux **2016**, tel présenté ci-dessus.

3-Affectation du Résultat du Service des Eaux de l'exercice 2016. Délibération 2017-16 (rapporteur : Pierre Marsaleix)

Le Conseil Municipal,

- Après avoir entendu ce jour le compte Administratif de l'exercice **2016**,
- Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,
- Considérant les éléments suivants :

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT au 31/12/2016	
Résultat de l'exercice	74 050,53 €
Report	-3 857,85 €
Solde d'exécution cumulé	70 192,68 €
RESTES A REALISER DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT au 31/12/2016	
Dépenses d'investissement	1 500,00 €
Recettes d'investissement	85 600,00 €
Solde	84 100,00 €

EXCEDENT DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT au 31/12/2016	
Rappel du solde d'exécution cumulé	70 192,68 €
Rappel du solde des restes à réaliser	84 100,00 €
Excédent de financement	154 292,68 €

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER	
Résultat de l'exercice	14 256,15 €
Report	27 174,02 €
Total à affecter	41 430,17 €

- Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement),

- Décide, à **10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, d'affecter le résultat comme suit :**

AFFECTATION	
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement c/1068	
Affectation complémentaire en "réserves" c/1068	
Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2017 (R002)	41 430,17 €
TOTAL	41 430,17 €

4-Approbation du compte administratif du Budget Principal- Exercice 2016.

Délibération 2017-17 (rapporteur : Pierre Marsaleix)

Sous la présidence de Pierre MARSALEIX, le Conseil Municipal examine le compte administratif du Budget Principal de l'exercice **2016**, dressé par Madame Marie-Rose BOURNEIL, Maire, s'établissant ainsi :

LIBELLE	REALISATIONS	
	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses de l'exercice	514 745,83 €	397 671,18 €
Recettes de l'exercice	594 101,19 €	450 491,96 €
Résultat de l'exercice	79 355,36 €	52 820,78 €
Résultat reporté	187 447,84 €	376 607,65 €
Résultat de clôture	266 803,20 €	429 428,43 €

Considérant que ce compte administratif est strictement conforme au compte de gestion tenu par Madame le Receveur Municipal,

Hors de la présence de Madame le Maire, le Conseil Municipal approuve, à 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention le compte administratif du Budget Principal **2016**, tel présenté ci-dessus.

5-Affectation du Résultat du Budget Principal de l'exercice 2016. Délibération 2017-18 (rapporteur : Pierre Marsaleix)

Le Conseil Municipal,

- Après avoir entendu ce jour le compte Administratif de l'exercice 2016,
- Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,
- Considérant les éléments suivants :

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT au 31/12/2016	
Résultat de l'exercice	52 820,78 €
Report	376 607,65 €
Solde d'exécution cumulé	429 428,43 €
RESTES A REALISER DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT au 31/12/2016	
Dépenses d'investissement	282 184,82 €
Recettes d'investissement	341 072,55 €
Solde	58 887,73 €

EXCEDENT DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT au 31/12/2016

Rappel du solde d'exécution cumulé	429 428,43 €
Rappel du solde des restes à réaliser	58 887,73 €
Excédent de financement	488 316,16 €

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER	
Résultat de l'exercice	79 355,36 €
Report	187 447,84 €
Total à affecter	266 803,20 €

- Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement),

- **Décide, à 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, d'affecter le résultat comme suit :**

AFFECTATION	
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement c/1068	
Affectation complémentaire en "réserves" c/1068	
Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP de 2017 (R002)	266 803,20 €
TOTAL	266 803,20 €

6-Vote des taux d'imposition- Exercice 2017. Délibération 2017-19 (rapporteur : Mme le Maire)

Considérant que la création de la nouvelle communauté de communes a induit une diminution de la taxe d'habitation, une augmentation de la taxe foncière propriété bâti et de la taxe foncière des propriétés non bâti, de la part intercommunale, la municipalité a décidé de ne pas augmenter la pression fiscale totale (commune + comcom) et de la maintenir à son niveau de 2016. Cela permettra de faire face aux charges intercommunales que la commune devra reverser lorsqu'elles seront connues, en gardant une capacité budgétaire communale identique tout en n'augmentant pas la charge des contribuables.

Madame le Maire propose donc au Conseil Municipal de fixer les taux d'imposition de la commune pour l'année **2017** comme suit :

Taxe d'habitation	13.65 %	(2016 : 9.84 %)
Taxe foncière pour les propriétés bâties	18.09 %	(2016 : 20.35 %)
Taxe foncière pour les propriétés non bâties	111.79 %	(2016 : 121.98 %)

Ces 3 taxes devraient générer une recette pour la commune de 213 286 €.

Après avoir entendu ce jour la proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal approuve, à 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, la totalité de la décision en matière de taux d'imposition pour l'année **2017**, comme indiqué ci-dessus.

7-Prestation du Budget Principal facturées aux budget du Service des Eaux et du CCAS – Exercice 2017. Délibération 2017-20 (rapporteur : Mme le Maire)

Le budget du CCAS et le budget du Service des Eaux comportent des prestations communales de personnel.

Ces prestations sont facturées aux budgets du service de l'eau et au budget du CCAS suivant les montants récapitulés dans le tableau ci-dessous.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver ces prestations.

Nature de la dépense	Montant du Budget Principal		Quote-part CCAS		Quote-part Service des Eaux	
Charges de personnel titulaire	c/6411	132 000,00 €	c/64111	16 000,00 €	c/6410	3 250,00 €
Charges de personnel non titulaire	c/6413	43 500,00 €	c/64111	15 000,00 €		
Charges sociales	c/6450	!75 000,00 €	c/5451	16 500,00 €	c/6450	1 700,00 €
Total des dépenses à inscrire aux budgets annexes				47 500,00 €	4 950,00 €	
Total des recettes à inscrire au budget principal				52 450,00 €		

Après avoir en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention ces prestations.

8-Vote du budget primitif du Service des Eaux – Exercice 2017. Délibération 2017-21 (rapporteur : Pierre Marsaleix)

Monsieur Pierre MARSALÉIX, présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2017 du Service des Eaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- vote le budget primitif 2017 du Budget du Service des Eaux qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

Section de fonctionnement : 95 827.64 €

Section d'investissement : 204 404.32 €

9-Vote du budget primitif du Budget Principal – Exercice 2017. Délibération 2017-22 (rapporteur : Pierre Marsaleix)

Monsieur Pierre MARSALEIX présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2017 du Budget Principal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- vote le budget primitif 2017 du Budget Principal qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

Section de fonctionnement : 854 977.45 €

Section d'investissement : 1 089 855.15 €

Autres :

10-Demande de subvention pour la création d'une aire de camping-car.

(rapporteur : François Bourroux)

Délibération 2017- 23

La commune poursuit l'aménagement touristique autour du lac de Tarnac : baignade surveillée, camping, tour du lac piéton, sites dédiés à la pratique du tir à l'arc, de la grimpe d'arbres. La commune souhaite depuis 2014 compléter les équipements par la création d'une aire de service pour camping-car sur un terrain communal disponible.

Le conseil régional du limousin a fait un effort conséquent pour l'accueil des camping-cars. La brochure spécifique pour le tourisme en camping-car en donne les grandes orientations : « *En Limousin, voyagez autrement : Parcourez le Limousin différemment le long des circuits préparés pour vous. Découvrez une nature étonnamment riche et variée, des sites culturels surprenants, des savoir-faire de renommée internationale, des marchés et des produits du terroir de qualité et une multitude de petits trésors cachés.... Alors, à bientôt sur les petites routes particulièrement tranquilles du Limousin.* »

Depuis la fréquentation des camping-cars est en très nette progression et ils ne savent pas où faire halte dans la commune. Il est donc nécessaire de mailler le plateau de Milleval d'aires diversifiées pour développer l'accueil. Le site accueillant en bordure du plan d'eau est un attrait indéniable pour les camping-caristes. Les réseaux d'eau, d'électricité et d'assainissement sont à proximité immédiate du terrain retenu.

L'étude menée par le Syndicat de la Diège comprenant les terrassements, la réalisation de l'aire proprement dite et les raccordements aux réseaux évalue cette réalisation à 36 415, 18€ HT (soit 43 698.21€ TTC).

Il est demandé au Conseil d'autoriser Madame le Maire à demander les subventions auprès du Conseil départemental de la Corrèze et du Pays de Tulle dans le cadre du programme Leader.

Après avoir en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, approuve le projet décrit ci-dessus et autorise Mme le Maire à faire les demandes de subventions.

11-Service civique (rapporteur : Janine Gabiache)

Le service civique qui a pour mission de participer au développement des actions de sport loisirs sur notre commune commencera lundi.

Pendant les 8 mois que dure le contrat, Benoît MAZURIER aura pour mission de :

- Développer la randonnée pédestre et en VTT sur Tarnac. Pour cela, il numérisera les chemins de randonnée de notre commune qui pourront ainsi figurer sur le site « Vivre à Tarnac. Il contribuera à l'entretien des chemins. Il accompagnera les plus anciens les jeudis après-midi et organisera des promenades ouvertes à tous les mercredis matin.
- En période scolaire, il interviendra en soutien des activités périscolaires
- L'été, il épaulera l'animateur SPORT NATURE VEZERE MONEDIERE
- Les mercredis après-midi, il organisera des grands jeux et des animations sportives

Cet emploi du temps sera modifiable en fonction des propositions faites par les usagers.

12-Achat d'une balayeuse adaptée dans le cadre du passage à l'entretien « zéro phyto ». Délibération 2017-24 (rapporteur : Pierre Chauvot)

La commune de Tarnac, pionnière sur le Parc naturel de Millevalles veut s'engager dans l'obligation de « zéro phyto ». Cet engagement nécessite de trouver des solutions alternatives pour faire face à l'entretien des rues et espace public. A cet effet, la commune a sollicité les associations départementales le FREDON Limousin (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles du Limousin) et le CPIE de la Corrèze, dans le cadre de l'opération « Zéro pesticide dans nos villes et villages en limousin », pour l'accompagner dans cette démarche.

L'audit mené sur notre commune (état des lieux/diagnostic) par l'Association FREDON et ses premières conclusions, portant sur la formation des agents communaux, le choix des méthodes alternatives et du matériel adapté, la communication et l'animation auprès des habitants a été amené à résoudre le problème difficile des zones pavées. La solution d'un brossage mécanique, proposée dans l'audit, est celle qui répond le mieux à ce problème. Aussi, il est proposé au Conseil l'achat **d'une balayeuse à conducteur marchant de type Escomel KM12SV pour la somme de 6 162 euros TTC (5135 euros HT).**

L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, dont nous dépendons, subventionne à 50 % l'achat de « matériel propre » pour les collectivités s'engageant dans cette dynamique.

Vu le résultat du diagnostic réalisé par le FREDON et des préconisations données à la commune de Tarnac dans le cadre de l'opération « Zéro pesticide », le Conseil Municipal après en avoir délibéré à 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **approuve l'achat de cet équipement d'un montant de 5 135.00 € HT soit 6 162.00 € TTC**
- **sollicite de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne une aide financière de 50 %**
- **approuve le plan de financement comme suit :**
 - **Montant HT 5 135.00 €**
 - **Agence de l'Eau Loire-Bretagne 2 567.50 €**
 - **Autofinancement HT 2 567.50 €**
- **autorise Mme le Maire à engager l'ensemble des démarches pour mener ce projet à bien**
- **demande à Mme le Maire d'inscrire la dépense au budget**

13-Achat d'un tracteur- tondeuse. Délibération 2017-25 (rapporteur : François Bourroux)

Un tracteur tondeuse supplémentaire, destiné à la tonte et à la fauche de grandes herbes, compléterait utilement le matériel espace vert de la commune. Le modèle Massey Ferguson 36-22 HG de 22cv avec une largeur de coupe de 96cm semble correspondre à nos besoins. Son prix est 3700€ TTC.

Cela permettrait d'entretenir en grande partie les espaces de la baignade et des activités sportives. Cette machine, à faible rayon de braquage, serait utilisable également en complément du tracteur- tondeuse actuel pour l'entretien courant.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

- **approuve l'achat de cet équipement.**

14-Limitation à 19 t sur l'ensemble des routes communales. Délibération 2017-26

(rapporteur : Janine Gabiache)

La commune a engagé sur certaines voiries la limitation du tonnage des véhicules à 19 tonnes, au vu du profil sinueux de nos routes et de leur faible largeur, afin de préserver la chaussée et les accotements. Les dégradations étant de plus en plus importantes, les plaintes des usagers très vives, il est demandé au conseil d'étendre cette limitation à l'ensemble des routes communales afin de préserver leur état. Des dérogations resteront possibles après demande circonstanciée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 8 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions autorise Mme le maire à prendre l'arrêté de circulation nécessaire et à installer la signalisation réglementaire.

Intercommunalité :

15-Point sur l'intercommunalité : Modification des statuts de la communauté de communes Vézères Monédières Millesources. Délibération 2017-27 (rapporteur : Pierre Marsaleix)

Vu la délibération 75-2017 de la communauté de communes Vézère Monédières Millesources approuvant la prise de compétence « site des Bariousses » et supprimant l'intérêt communautaire suivant « l'aménagement, l'entretien et la valorisation de tout nouveau site et/ou équipement contribuant au développement des sports nature ».

Le Maire propose au conseil de délibérer sur la modification des statuts de la communauté de communes

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

- Approuve les modifications des statuts de la communauté de communes Vézère Monédières Millesources suivantes:

- en ajoutant dans les compétences facultatives : « **C.5.: aménagement et gestion du « site des Bariousses » localisée à Treignac.**
- Il est précisé que le transfert est décidé en pleine propriété.
- en supprimant l'intégralité de l'intérêt communautaire suivant « B.4.2.2 : l'aménagement, l'entretien et la valorisation de tout nouveau site et/ou équipement contribuant au développement des sports nature »

16-Questions diverses

Suppression de l'ancienne balance publique

L'aspect de la place de la boulangerie n'est pas agréable du fait de la présence de l'ancienne bascule publique inutilisée depuis longtemps. Il serait souhaitable de démonter toute l'ossature et de procéder au retrait de la bascule. Le matériel sera vendu ou donné en fonction de sa valeur.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention autorise Madame le Maire à faire procéder au démontage des barres qui entourent la bascule et à mettre en valeur le site

Boulangerie

Point après la réunion du 14 avril avec la chambre de l'artisanat, le département et la communauté de communes.

Points propres

La communauté de communes de Vézère Monédières Millesource assure la collecte des om et la gestion des points propres. Il est possible de réorganiser et créer de vrais points propres : serait installé un point principal aux nouveaux ateliers (2 verre, 2 EMR, 2 papiers), deux points secondaires (1 verre, 1 EMR, 1 papier) l'un à la salle des fêtes, l'autre au tennis.

Il serait possible d'installer des bennes à verre dans les plus gros villages : Lacombe, Chabannes, Merciel ou d'autres villages volontaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 23h15

Affichée en mairie le 09 mai 2017

Le Maire
Marie-Rose BOURNEIL